

# L'heure est grave pour la Guinée [Centre d'études stratégiques de l'Afrique]

écrit par GuineePolitique© | 6 mai 2020



Faisant fi des manifestations de masse, des mises en garde des responsables de la CEDEAO et des critiques internationales, le président Alpha Condé a imposé la tenue d'un référendum constitutionnel en Guinée le 22 mars. Le référendum, ainsi que les élections législatives, ont été boycottés par l'opposition qui les juge illégitimes du fait qu'ils ont été autorisés uniquement par le président de l'Assemblée nationale, un allié de Condé, mais non par le Parlement, comme l'exige la Constitution. Au moins 32 manifestants ont été tués par les forces de police avant la tenue du vote. Arguant du non-respect manifeste des règles électorales et de la validité douteuse des listes électorales, les observateurs électoraux internationaux ont refusé d'y prendre part.

Au cœur de la controverse, la [demande du président](#) de 82 ans de supprimer la limitation du nombre de mandats présidentiels qui aurait dû mettre fin à son « règne » au mois d'octobre, après 10 ans d'exercice du pouvoir, et permettre à la Guinée de connaître enfin sa toute première succession dans le respect des règles démocratiques. En vertu de la nouvelle Constitution, Alpha Condé pourrait prétendre rester en fonction pendant encore 12 ans. Le pays ayant enduré pendant

50 ans despotisme et abus de pouvoir avant d'entamer sa transition démocratique en 2010, la question de la limitation du nombre de mandats présidentiels revêt une importance particulière pour la plupart des Guinéens. Cette longue période de mauvaise gouvernance vaut aujourd'hui à la Guinée d'être l'un des pays les plus pauvres d'Afrique.

L'heure est grave pour la Guinée. En effet, [l'expérience montre que les chefs d'État africains](#) qui sont [restés au pouvoir pendant plus de 10 ans](#) ont accumulé les actes de répression et de corruption et généré instabilité financière, sous-développement et conflits dans le pays. Le régime de Condé a été marqué par un autoritarisme grandissant, qui s'est traduit par le remplacement du responsable de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), le limogeage du président de la Cour constitutionnelle et la destitution forcée du Ministre de la justice (hostile à ces changements constitutionnels), mais aussi par la mise sous contrôle des médias et l'arrestation de représentants de l'opposition.

Le non-respect des règles de cumul des mandats et le recul démocratique en Guinée constituent un défi pour la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ([CEDEAO](#)) [qui s'efforce](#) d'instituer des contrepouvoirs et d'obliger à rendre des comptes comme l'exige toute démocratie. Ces efforts s'attaquent à la tendance antidémocratique récente observée dans les 15 États membres de l'organisation. La Cour de justice de la CEDEAO est d'ailleurs actuellement saisie d'une affaire dans laquelle une coalition de l'opposition allègue la violation par le gouvernement Condé de droits de l'homme et de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.

***Cette régression de la Guinée vers un pouvoir de type autoritaire est source d'instabilité politique et de difficultés économiques dans ce pays de 12 millions d'habitants dont les ressources minérales n'ont pas prémuni contre la pauvreté. Les implications pourraient être graves***

*dans les pays voisins qui seront directement affectés par cette instabilité.*

## Crédibilité et pluralisme, les grands absents du processus

Selon les organisations non gouvernementales de Guinée, de nombreux citoyens ont suivi l'appel au boycott du référendum lancé par l'opposition, le [taux de participation n'ayant pas dépassé les 30 %](#) en province, pour tomber à moins de 15 % dans la capitale, Conakry, alors que ce taux atteignait par le passé 75 % au niveau national. Le jour du référendum, les médias et les réseaux sociaux ont indiqué que le nombre de bulletins « non » était insuffisant dans certains bureaux de vote. D'autres se sont vu confisquer leur carte électorale et ont dû attendre à l'extérieur pendant qu'un autre votait pour eux. D'autres encore ont signalé avoir été contraints de voter « oui ». Au moins 12 morts sont à déplorer, et des dizaines de personnes ont été arrêtées, notamment des représentants de l'opposition. En Guinée forestière, un [conflit autour du vote a suscité des violences entre groupes religieux](#) menant à l'incendie de plusieurs églises et mosquées faisant plus de 15 morts. Par ailleurs, les forces de l'ordre auraient confisqué des urnes afin de procéder elles-mêmes au dépouillement du scrutin. Selon les déclarations officielles du gouvernement, le référendum aurait été adopté à 89 % des voix, avec une participation de 58 %.

Avant le vote, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et la CEDEAO ont conclu à la participation au scrutin de plus de [2,5 millions d'« électeurs fantômes »](#). Lorsqu'Alpha Condé a consenti à un report symbolique de deux semaines pour corriger le problème, les observateurs internationaux de la CEDEAO, de l'Union africaine et de l'UE ont annoncé leur retrait.

Les irrégularités du processus électoral sont venues se greffer sur une série de mesures qui ont mené au référendum en l'absence de crédibilité et de soutien populaire. Alpha Condé s'était attelé pendant des années à [transformer les institutions](#) chargées d'organiser le vote et de valider les résultats, notamment la CENI et la Cour constitutionnelle. À la veille du référendum, trois des propres ministres de Condé, le Ministre de la justice Cheik Sako, le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche Abdoulaye Yero Baldé et le Ministre de la citoyenneté Gassama Diaby [avaient même démissionné pour protester](#) contre son projet d'adoption d'une nouvelle Constitution.

Après le référendum, les principaux acteurs internationaux, dont la CEDEAO, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), les États-Unis, la France et l'Union européenne, ont exprimé d'une même voix leurs inquiétudes quant à la crédibilité du processus et son caractère pluriel. D'autres pays dépourvus de traditions démocratiques comme la Chine, la [Russie](#) et la Turquie se sont par contre empressés de féliciter le président.

## **La nouvelle Constitution comme outil de consolidation du pouvoir**

La [nouvelle Constitution](#), qui est entrée en vigueur le 7 avril, comporte plusieurs dispositions de nature à [affaiblir les contre-pouvoirs démocratiques](#) en Guinée. Elle porte d'abord la durée du mandat présidentiel de 5 à 6 ans et révisé les limites de cumul des mandats, permettant ainsi à Condé de briguer un troisième mandat.

Elle modifie ensuite la structure de la Cour constitutionnelle afin d'accroître le contrôle du président sur cette institution cruciale. Le nombre de juges nommés par le président passe notamment de un à trois (sur un total de neuf). Par ailleurs, la responsabilité de désigner le

président de cette Cour n'incombe plus à ses membres mais au chef de l'État. Le président de l'Assemblée nationale (un allié de Condé) ayant également la faculté de désigner deux juges, Condé peut ainsi choisir jusqu'à cinq des neuf juges qui composent la Cour.

La nouvelle Constitution supprime également plusieurs articles clés en matière de responsabilité. Selon certains des de l'ancienne Constitution, la corruption, la criminalité financière et les atteintes aux droits de l'homme échappaient à la prescription. Ainsi, si les présidents étaient couverts par une immunité pendant leur mandat, ils pouvaient dès la fin de celui-ci être poursuivis pour abus de pouvoir. Cette disposition est désormais supprimée. De la même manière, un article qui garantissait aux citoyens un droit de recours en cas d'atteintes aux droits de l'homme commises par des membres du gouvernement a également été retirée. La nouvelle Constitution élargit donc en substance le champ de l'impunité.

Elle accroît également le pouvoir exécutif au détriment du pouvoir législatif. L'ensemble des nouvelles lois doivent ainsi être promulguées par le Président, lui donnant de fait un droit de veto face à l'Assemblée. La seule possibilité serait pour le président de l'Assemblée nationale de saisir la Cour constitutionnelle afin de permettre l'adoption d'une loi en l'absence de promulgation du Président. Cette option a toutefois peu de chance de s'appliquer en pratique. En effet, [le parti RPG de Condé détenant 79 des 116 sièges](#) du Parlement après les élections boycottées qui ont été couplées au référendum, il est peu probable que des lois auxquelles Condé est opposé voient le jour, compromettant ainsi l'indépendance du pouvoir législatif. La nouvelle Constitution supprime également des dispositions qui interdisaient au Président de dissoudre le Parlement plus d'une fois au cours d'un même mandat présidentiel ou après la troisième année de la législature. Par ailleurs, elle supprime une autre disposition qui contraignait le Président à démissionner si, après que le

Parlement a été dissous par suite d'un désaccord sur une question, son parti ne parvenait pas à rallier une majorité dans le cadre des nouvelles élections.

Autre point non négligeable, la nouvelle Constitution supprime les [articles 141 à 145 du titre XV de la Constitution de 2010](#) qui concernent la finalité et le rôle du secteur de la sécurité. Outre qu'ils interdisaient les milices privées, ces articles stipulaient que :

*« Les forces de défense et de sécurité sont républicaines. Elles sont au service de la Nation. Elles sont apolitiques et soumises à l'autorité civile. Nul ne doit les détourner à ses fins propres. Les forces de défense sont chargées de la défense du territoire national. Les forces de sécurité sont chargées de la protection civile, de la sécurité publique, de la sécurité des personnes et de leurs biens et du maintien de l'ordre public ».*

La suppression de ce libellé est des plus problématiques car la Guinée souffre depuis longtemps de la politisation et du manque de responsabilité des acteurs de la sécurité, situation qu'Alpha Condé a fait perdurer en se servant des forces de sécurité comme d'un [instrument pour écraser la dissidence](#). La suppression de ces clauses de responsabilité rend moins probable encore la tenue du [procès longtemps reporté](#) des forces responsables du massacre du stade de Conakry en 2009. Cet incident, où plus de 150 manifestants furent tués et de nombreuses femmes et jeunes filles violées, reste un symbole d'impunité qui suscite beaucoup d'émotion. Ces nouvelles conditions auront pour effet de mettre en échec les efforts de réforme du secteur de la sécurité et ne feront que creuser le faible niveau de confiance des citoyens guinéens à l'égard des acteurs de la sécurité, qui atteint selon les sondages 41 % pour la police et 52 % pour les forces armées. La suppression de cette clause est une manière pour Condé de s'assurer la loyauté des acteurs de la sécurité au détriment des citoyens ou de l'État.

# Solidité de l'opposition et de la société civile

Le fait de redéfinir les limites applicables au cumul des mandats et d'accroître les prérogatives présidentielles est contraire aux vœux de la population guinéenne, dont 82 % se sont prononcés, dans un sondage d'Afrobaromètre, en faveur d'une limitation à deux mandats. La société civile et l'opposition politique guinéennes ont fait preuve d'une vigueur et d'un leadership remarquables dans la lutte contre la mise en œuvre du projet de Condé et ce, malgré la brièveté de l'expérience démocratique dans le pays. L'opposition a commencé à organiser des manifestations publiques et pacifiques dès mars 2018, alors que Condé tentait pour la première fois de remplacer le président alors en place de la Cour constitutionnelle, Kéléfa Sall, qui avait publiquement dissuadé le président de modifier la Constitution. Les forces de sécurité ont systématiquement répondu par une violence meurtrière : [les groupes de défense des droits de l'homme évaluent à plus de 100](#) le nombre de personnes tuées depuis le début des manifestations.

Le Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), une coalition réunissant des partis politiques de l'opposition et des organisations non gouvernementales, a orchestré l'opposition au projet de Condé en dépit de l'interdiction faite à ses responsables de participer à des manifestations (contrôle des forces de sécurité autour de leur domicile) et des [détentions arbitraires](#) dont ils font l'objet. La presse a également montré une certaine résistance, malgré les [arrestations de journalistes](#) et les mesures de suspension et d'interdiction qui la frappent.

À l'approche du référendum, le FNDC [a saisi la Cour de justice de la CEDEAO](#) en guise de recours. Dans le cadre de cette saisine, le FNDC a allégué que toute modification de la Constitution entraînerait une [violation de la Charte africaine](#)

[de la démocratie, des élections et de](#) la gouvernance, mais aussi du protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance. Le FNDC soutient également que la Guinée a porté atteinte aux droits de l'homme de ses citoyens en réprimant avec violence les manifestations, ce qui constitue une nouvelle violation des chartes de l'UA et de la CEDEAO. La Cour de justice de la CEDEAO doit se prononcer sur l'affaire le 30 avril.

## La voie à suivre

*Condé, premier dirigeant démocratiquement élu de Guinée, semble vouloir poursuivre l'exercice de son pouvoir après son second mandat, alors même que sa façon de l'exercer se teinte de plus en plus d'autoritarisme. Son mode opératoire a déçu les citoyens qui espéraient que le pays tournerait enfin la page de son passé autoritaire.*

Malgré l'opposition suscitée par l'adoption d'une nouvelle Constitution, Condé a réussi à porter un coup aux contrepoids démocratiques en Guinée. L'[histoire des transitions démocratiques](#) est toutefois marquée par une succession de périodes de progrès et de reculs, avant que la reprise ne se fasse vers de nouveaux progrès. Les aspirations démocratiques de la Guinée ne sont par conséquent pas déplacées. La clé des progrès futurs réside dans la persévérance des réformateurs de Guinée et dans le soutien des acteurs locaux et internationaux.

Les Guinéens ont fait la preuve de leur volonté constante de défendre les valeurs démocratiques par des moyens pacifiques et légaux. Il s'agit de protéger les droits qui doivent être les leurs dans une démocratie digne de ce nom. Cet engagement remonte directement au temps de l'opposition au régime de Dadis Camara, auteur d'un coup d'État, durant lequel a eu lieu le « massacre du stade » de 2009. L'une des priorités essentielles pour aller de l'avant sera par conséquent de

donner à la société civile et aux réformateurs démocratiques l'espace nécessaire pour exprimer leur volonté de changement, mais aussi de s'atteler à rechercher des solutions en faveur d'un véritable dialogue politique national. Il conviendra notamment de libérer l'ensemble des opposants politiques emprisonnés pour cause d'opposition au gouvernement ou d'organisation de manifestations.

La réforme du secteur de la sécurité en Guinée doit être l'autre priorité. Le processus de dialogue politique est mis à mal lorsque des dirigeants s'appuient sur les acteurs de la sécurité pour favoriser leurs intérêts politiques. Le respect l'État de droit et des droits de l'homme est par ailleurs indispensable à la stabilité et au développement économique. Selon les groupes de défense des droits de l'homme, les violences [commises par l'armée et la police](#) contre les chefs de l'opposition et les manifestants n'ont pas cessé. Il incombe par conséquent aux partenaires locaux et internationaux d'accentuer leurs efforts pour que les institutions chargées de la sécurité en Guinée améliorent leur connaissance des règles de [professionnalisme applicables à l'armée](#) sur son territoire ainsi que du rôle qu'elles jouent dans la sécurité des citoyens.

[La CEDEAO a un rôle décisif à jouer](#) à deux égards : maintenir la Guinée sur les rails de la démocratie et institutionnaliser le processus de succession politique afin d'apporter une stabilité au plan local. Le protocole de la CEDEAO de 2001 sur la démocratie et la bonne gouvernance fournit un certain nombre d'options que l'entité régionale peut exercer lorsqu'un État porte atteinte aux éléments inhérents à toute démocratie. Elle pourrait d'abord organiser des échanges à un haut niveau avec Condé afin de le persuader de renoncer à ses fonctions en vue d'une transition dans la dignité. Une délégation de chefs d'État avait prévu une visite avant le référendum, une initiative annulée à la dernière minute après que Condé a indiqué qu'il se refuserait à les recevoir. En l'absence

d'efforts de la part de la Guinée pour nouer de bonne foi un dialogue avec ses voisins, la CEDEAO pourrait interdire les voyages et geler les actifs des dirigeants guinéens, leur retirer les droits de vote ou exclure temporairement la Guinée de cet organe régional. La CEDEAO avait déjà procédé ainsi lors de crises précédentes, notamment en Gambie, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire. Les exemples des présidents Mahamadou Issoufou au Niger et Alassane Ouattara en Côte d'Ivoire, qui quitteront tous deux leurs fonctions cette année au terme de leur second mandat, donneront à la CEDEAO des moyens de pression accrus sur cette question.

Les acteurs démocratiques internationaux doivent également concourir au dialogue national et aux efforts diplomatiques de la CEDEAO. Leur intervention permettra d'opérer une transition sans heurt et de faire respecter les normes démocratiques en Guinée. Elle pourrait aussi favoriser l'engagement diplomatique, le retrait de certaines aides financières mais aussi des sanctions ciblées. Les organes bilatéraux et multilatéraux qui œuvrent en faveur de la démocratie, parmi lesquels l'OIF et la Communauté des démocraties, devraient également envisager de retirer à la Guinée sa qualité de membre et de ne pas reconnaître la validité du référendum ou des élections législatives.

***Il est difficile de rompre avec cet héritage d'un pouvoir présidentiel incontrôlé en Guinée. Le pays est maintenant à la croisée des chemins et se doit de faire un choix parmi différentes conceptions de l'avenir. En orchestrant l'adoption d'une nouvelle Constitution, Condé cherche bien évidemment à consolider son propre pouvoir présidentiel. Les citoyens quant à eux aspirent à une gouvernance démocratique où règne la séparation des pouvoirs. La capacité de résistance des réformateurs nationaux et le soutien qu'ils recevront des acteurs locaux et internationaux dicteront la vision qui prévaudra à l'avenir.***

---

*Cet article a été initialement publié sur le site [africacenter.org](http://africacenter.org) (4 mai 2020) sous le titre “Désamorcer la crise politique en Guinée”*

---



**Le Centre d'études stratégiques de l'Afrique est un organisme du Département de la défense des États-Unis, créé et financé par le Congrès américain, pour l'étude des problèmes de sécurité se rapportant à l'Afrique et sert de forum de recherche bilatérale et multilatérale, de communications, d'échange d'idées et de formations ouvert aux civils comme aux militaires.**

---